



10 FEV. 2020

95363

Demande d'autorisation dans le cadre de la loi du 18 juillet 2018 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles

Organisation d'une manifestation (art. 15)

Les constructions en rapport avec une manifestation de même que le camping en zone verte en lien avec une manifestation ne sont pas autorisables

Références

Requérant

Nom :

Verscheure

Prénom :

Patrice

Association :

Maison de l'Eau de l'Attert asbl

N° rue :

43, Grand-rue

Code postal :

8510

Localité :

Redange

Téléphone :

26620808

Email :

maison.eau@attert.com

Situation géographique

Commune(s) :

Eil, Redange, Useldange, Boevange,
Bissen, Colmar

Section(s) :

Description de la manifestation

Désignation exacte :

Ramassage et triage des déchets dans la rivière Attert. 5-6 personnes parcourent l'Attert en canoë-kayak et ramassent les déchets flottants dans l'eau.

Description précise du tracé ou de l'utilisation du site : l'Attert de Colpach à Colmar

- Manifestation sportive non compétitive
- Compétition sportive
- Marche populaire sans stand de ravitaillement
- Marche populaire avec stand de ravitaillement y incluant les marches gourmandes
- Autres manifestations de loisirs

Date de la manifestation :
Nombre de participants :
Horaire de la manifestation :
Lieu :

au

- Forêt
- Zone Natura 2000
- Zone protégée d'intérêt national (ZPIN)
- Sur les cours d'eau

Date du montage :
Durée du montage :
Date du démontage :
Durée du démontage :

au

au

Usage d'engins automoteurs en dehors des chemins goudronnés:

- Non
- Oui, sur des chemins non goudronnés
- Oui, hors chemin

Attention, à l'intérieur des réserves naturelles, l'usage d'engins automoteurs n'est pas autorisable

Liste des pièces à joindre à la demande (en 4 exemplaires)

- Le présent formulaire dûment rempli et signé
- Un extrait du plan topographique avec indication de l'implantation et/ou du tracé projeté
- Déclaration de protection des données (document à joindre)

Lieu, date et signature

, le

Signature : P. Veuillette

Le dossier complet est à envoyer à l'adresse suivante :

Ministère de l'Environnement, du Climat et du Développement durable
Service des autorisations
L-2918 Luxembourg